

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 056-215600263-20260930-D2026073-DE

L'an deux-mil-vingt-six, le trente septembre, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-quatre septembre s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL – Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL – Benjamin JOCHER

DIVERS – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION GROUPEE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE	2026-073
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

La commune de Bubry a adhéré à la démarche de mutualisation pour la collecte et la vente des certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur le territoire de Lorient Agglomération

Lorient Agglomération et plus particulièrement la Mission Sobriété et Transition Energétique accompagne les communes pour maximiser le volume des CEE des travaux réalisés sur le patrimoine de la commune. Elle élabore, puis dépose les dossiers de demande de CEE et assure également la vente pour reverser aux communes les recettes.

Dans un contexte de renforcement des exigences liées au dispositif CEE, de complexification des procédures de dépôt et de contrôle des opérations, de nombreuses collectivités rencontrent des difficultés pour mobiliser pleinement ce dispositif.

En effet, le Direction Générale de l'Environnement et du Climat a renforcé les conditions de délivrance des CEE en intégrant des contrôles sur site des opérations afin de limiter les fraudes. Ces contrôles deviennent un frein pour les collectivités et une dépense supplémentaire de plus en plus onéreuse.

Dans ce cadre, la Région Bretagne a mis en place un regroupement régional pour la valorisation des CEE. Cette démarche collective vise à faciliter les dépôts de demande de CEE pour ses membres.

Pour Lorient agglomération, l'adhésion à ce regroupement présente plusieurs avantages :

- Des dépôts de demande de CEE supplémentaires à celui qu'elle réalise annuellement,
- La simplification des contrôles des opérations,
- La massification des volumes de CEE avec l'obtention d'un meilleur prix de vente.

Afin de bénéficier de ces avantages, l'adhésion au regroupement régional doit être validée par chaque commune, membre de Lorient agglomération, qui souhaite prendre part au dispositif.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat avec la région Bretagne relatif à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'Economies d'Energie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE			
Votants :	Pour :	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Aurore LE HIR



Le Maire,
Roger THOMAZO

